

Charte

L'association « Les Vertaccueillants » porte attention à l'accueil en France, particulièrement en Vercors, des migrants demandeurs d'asile et réfugiés. Pour beaucoup, ces femmes, hommes et enfants sont contraints de chercher salut hors de chez eux, pour cause de guerre ou de conditions de vie dégradées dans leur pays.

Le Vercors, hier terre de résistance, sait aussi être terre d'accueil !...

Sensibles à la situation critique de ces personnes, nous souhaitons agir localement, sur le territoire du Vercors, en cohérence avec la politique d'accueil mise en place par l'Etat français, par une démarche citoyenne, laïque et apolitique.

1. Nos objectifs :

Accueillir des personnes migrantes en démarche de demande d'asile ou ayant obtenu le statut de réfugiés, quelles que soient leurs origines, leurs appartenances ethniques, politiques ou religieuses.

Les héberger à titre temporaire, les accompagner le temps de leur séjour pour qu'ils s'insèrent du mieux possible dans la vie sociale, les « outiller » pour qu'ils accèdent à l'autonomie, les préparer à sortir du dispositif d'accompagnement.

2. Nos valeurs :

Notre démarche se veut humaniste, solidaire et dépourvue de toute motivation prosélyte.

Chacune de nos actions s'inscrit dans le respect de la dignité et des convictions des personnes.

3. Nos actions :

Assurer aux personnes accueillies un accompagnement bienveillant et approprié, limité dans le temps prévu par le contrat qui les lie à l'association. Cet accompagnement consiste notamment :

- A proposer aux personnes un hébergement adapté et des conditions d'existence matérielles et morales dignes et sécurisantes,
- A les aider dans leurs démarches administratives ou de santé, en lien avec les pouvoirs publics et/ou d'autres associations,
- A faciliter leur insertion sociale par la scolarisation des enfants, par l'apprentissage ou le perfectionnement de la langue française, par le contact avec les habitants, par l'aide à la recherche d'un emploi si leur statut le leur permet,

dans la limite des moyens dont dispose l'association.

4. L'engagement des membres de l'association :

Il est fondé sur la volonté de participer aux actions de l'association et/ou de les soutenir conformément à ses objectifs et ses valeurs.

La contribution de chaque membre aux actions de l'association peut prendre des formes variées : soutien moral, don de temps, apports de compétences, don ou prêt de matériel, mise à disposition de locaux pour l'hébergement... Elle peut être ponctuelle ou plus soutenue.

Chaque membre de l'association s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles concernant les personnes accueillies.

Tout membre peut mettre fin librement à son engagement dans l'association sans avoir à se justifier.

Je soussigné, (Nom et prénom), déclare avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à en respecter l'esprit tant que je serai membre de l'association Les Vertaccueillants.

Fait à, Le

Signature